

Accusé réception du REGLEMENT INTERIEUR 2021-2022

de la RESTAURATION SCOLAIRE

Rappel de la dernière page du règlement

9 Discipline et comportement : CANTINE

L'heure du repas est un moment de détente pour tous.

Ces instants passés en commun exigent :

Le respect du personnel de service : écouter les consignes, pas d'écart de langage, ni de geste déplacé.

Le respect de ses camarades : se tenir correctement, pas d'écart de langage, ni de geste déplacé et parler doucement.

Les enfants doivent être **propres et autonomes**.

La propreté : passer aux toilettes et se laver les mains avant l'entrée à la cantine et après le repas.

Le respect de la nourriture : ne pas jouer avec la nourriture et éviter le gaspillage.

Le respect des locaux et du matériel.

En cas d'indiscipline répétée, les familles seront immédiatement informées et convoquées. Si la situation ne s'améliore pas, une sanction tendant à exclure provisoirement ou définitivement l'enfant pourrait être prononcée.

10 Responsabilité

Toute détérioration grave des biens communaux, imputable à un enfant par non-respect des consignes, sera à la charge des parents.

11 Régimes et allergies

Le restaurant scolaire ne cuisine pas de repas adaptés aux enfants atteints d'une allergie alimentaire et ne prend pas en compte les régimes. Uniquement dans le cas d'un PAI (Plan d'Accueil Individualisé), l'enfant peut être accepté avec son panier repas fabriqué par les parents.

12 Prise de médicaments

Aucun médicament ne peut être accepté et donné dans le cadre de la cantine sauf dans la mise en place d'un PAI. Le personnel de la cantine n'est pas habilité à distribuer des médicaments. Avec le médecin traitant, les parents devront s'organiser pour une prise de médicaments le matin et/ou le soir.

Pour la prise de médicaments obligatoires sur le temps du repas, celui-ci doit être délivré par un infirmier libéral qui se déplace à la cantine.

13 Modification du règlement

Le présent règlement pourra être modifié sans préavis et sera affiché aux emplacements réservés à cet effet à l'école de Conteville. Il serait également distribué aux parents.

Je soussigné (e)

Parent de l'élève ou des élèves.....

.....

Déclare avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur 2021/2022 de la restauration scolaire.

Lu et approuvé, le.....

Signature

INSCRIPTION 2021/2022

CANTINE

Nom de l'enfant.....	Prénom.....
Date de naissance	Classe :.....
Adresse et Ville.....	

N° CAF (obligatoire) : **ALLERGIE ALIMENTAIRE** : OUI - NON (Si oui, fournir obligatoirement le PAI)

Parent : facturation Père : ou Mère (date de naissance à renseigner impérativement)

Père : Date de naissance : _____ Nom _____ Prénom : _____

☎: Domicile _____ Portable _____ Mail : _____

Profession et Employeur (nom et ville) _____

☎ pro : _____

Mère : Date de naissance : _____ Nom _____ Prénom : _____

☎: Domicile _____ Portable _____ Mail : _____

Profession et Employeur (nom et ville) _____

☎ pro : _____

Personnes majeures à prévenir en cas d'urgence

et autorisées à venir chercher l'enfant autre que les parents entre 12h et 13h30 (cantine)

Nom et Prénom	Qualité (tante, ami, voisin)	N° Téléphone

Inscription de mon enfant

Mon enfant fréquentera

- toute l'année
- uniquement certains jours de la semaine
- occasionnellement

Mon enfant sera présent

le jeudi 2 septembre 2021, jour de la rentrée

Mode de paiement :

La cantine 12h à 13h30
<input type="checkbox"/>
Lundi <input type="checkbox"/> Mardi <input type="checkbox"/> Jeudi <input type="checkbox"/> Vendredi <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>
OUI <input type="checkbox"/>
NON <input type="checkbox"/>
Prélèvement <input type="checkbox"/> / TIPI <input type="checkbox"/> /chèque <input type="checkbox"/>

La commande ou l'annulation de repas s'effectue la veille avant 11h00 (le vendredi avant 11h pour repas du lundi) auprès de la mairie au **02.27.36.18.82** (ligne directe) ou 02.32.57.60.12 ou par mail : mairie@conteville27.fr. L'annulation le jour même entraîne la facturation du repas.

Fait à : _____ le : _____

Votre signature :

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique de mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Commune de Conteville à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et CIC votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Commune de Conteville.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 02 CAN 526684

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	
Nom, prénom :	
Adresse :	
Code postal :	
Ville :	
Pays :	

DESIGNATION DU CREANCIER	
Nom :Commune de Conteville	
Adresse :15, Rue de la Forge	
Code postal :27210	
Ville :Conteville	
Pays :	

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement :	Paie ment récurrent/répétitif	<input checked="" type="checkbox"/>
	Paie ment ponctuel	<input type="checkbox"/>

Signé à : Conteville

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par Commune de Conteville. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Conteville.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A ne remplir qu'en cas de changement de RIB au cours des derniers mois ou nouveau prélèvement